

## Retraites des cheminots : le gouvernement et la direction se foutent de nous !

Comme en 2003, le gouvernement et la direction jurent "croix de bois, croix de fer" que les régimes spéciaux dont celui des cheminots ne seraient pas touchés par la nouvelle contre-réforme. C'est faux !

Comme en 2003, le gouvernement et la direction nous mentent effrontément. Si l'on écoute attentivement leur petite musique, nous pouvons entendre et lire (comme les annexes en tout petits caractères de certains contrats léonins) : "en tout cas pas tout de suite".

Le gouvernement va amplifier la contre-réforme de 2007. Déjà en 2009, un simple décret modifiant l'âge de départ de la fonction publique a fait passer le nombre d'années nécessaires à un départ à taux plein pour les cheminots de 40 à 41 ans. Cela augmentera encore les trimestres de décote entre 2014 et 2016 et l'âge pivot va passer de 57,5 ans (52,5 pour les ADC) à 58,5 ans (53,5 pour les ADC).

Si le gouvernement décide une augmentation des années de cotisation à 42 ans, elle serait effective dès 2018 pour les cheminots (augmentation de 2 trimestres par an entre 2016 et 2018). S'il s'y ajoute un recul de l'âge de départ à 61 ans ou plus, cela aggravera très rapidement la baisse des pensions.

**Avant la contre-réforme de 2007, un agent à la position 15 et 9ème échelon ayant travaillé 33 ans, lors de son départ en retraite, partait à 55 ans avec 1520€ brut environ. Après celle-ci, il partira en 2019,**

**malgré l'intégration de l'échelon 10, de la prime de travail code 1 à la PFA, de la prime de vacances et de la gratification d'exploitation avec 1202€ brut environ s'il veut terminer sa carrière à 55 ans soit une perte de 21%. Si les conditions d'âge augmentent encore, il partira à 55 ans avec le minimum de retraite (1150€ environ).**

MISE EN PLACE D'UN CALENDRIER



C'est le même scénario pour les ADC avec en prime la suppression des années de bonifications. **Un ADC entré à la SNCF à partir de janvier 2009 perd, s'il veut faire valoir ses droits à la retraite à 50 ans, plus de 35% sur l'ancien calcul.**

Les contre-réformes rendent de plus en plus factice l'âge d'ouverture des droits (âge auquel on peut demander son départ en retraite) de 55 ans ou 50 ans pour les ADC.

Elles obligeront les cheminots à travailler de plus en plus longtemps après 55 ans (50 pour les ADC). Cela aura comme conséquence un cercle pervers de moindres embauches et donc une augmentation du chômage des jeunes.

Quelques exemples valant mieux qu'un long discours, vous trouverez ci-dessous, les effets des contre-réformes de 2007 et 2008 ; Celle de 2010 viendra s'y ajouter et aggraver encore la situation comme la direction l'a confirmé lors des négociations du préavis de grève

Exemple de 3 agents sédentaires avec 33 ans d'ancienneté, échelon 10, code prime 2, zone de résidence 1			
Départ :	Exécution Position 13	Maîtrise Position 21	Cadre Position 29
Avant la contre-réforme	1438€	1902€	2641€
Au 2 <sup>nd</sup> semestre 2013	1341€	1771€	2454€
Au 2 <sup>nd</sup> semestre 2016	1234€	1629€	2258€
Au 2 <sup>nd</sup> semestre 2019 et après	1150€*	1502€	2081€
Calcul arrondi pension brute si départ à 55 ans (base RH0389 Avril 2010)			
* minimum pension			

Exemple ADC avec 30 ans d'ancienneté, échelon 8, code prime théorique, zone de résidence 1		
Départ :	TB3 Position 19	TB3 embauché en 2009 Position 19, départ après 2019
Avant la contre-réforme	2298€	2298€
Au 2 <sup>nd</sup> semestre 2013	2114€	
Au 2 <sup>nd</sup> semestre 2016	1945€	
Au 2 <sup>nd</sup> semestre 2019 et après	1793€	1483€
Calcul arrondi pension brute si départ à 50 ans (base RH0389 Avril 2010)		

**Ces exemples montrent que pour gagner autant, il va falloir travailler plus longtemps. Et plus les années nécessaires pour bénéficier du taux plein vont augmenter et/ou si le gouvernement veut retarder l'âge de départ à la retraite, plus difficile cela sera pour acquérir une pension décente.**

Les cheminots sont donc concernés par cette nouvelle attaque, et comme en 2003, le gouvernement et la direction essaient de diviser les salariés pour faire passer leurs mauvais coups.

## Se mobiliser et ne pas se résigner !

**Pour SUD-Rail, ne pas combattre tous ensemble cette nouvelle régression, c'est donner un blanc seing à ce gouvernement de régression sociale et accepter un nouveau recul.**

- Départ à 55 ans (50 ans pour les roulants), avec une retraite à taux plein calculée sur la base de 37,5 annuités, en prenant en compte les 6 derniers mois de salaire.
- Annulation des décotes.
- Bonifications pour les roulants, postés, et tous les travaux pénibles.
- Pas de double statut, pénalisant les plus jeunes.

**De l'argent, il y en a, en annulant le bouclier fiscal et les exonérations de cotisations qui bénéficient aux employeurs, en faisant cotiser les revenus financiers.**

Les contres réformes n'impliquent pas uniquement la décote dont tout le monde parle, elles ont aussi mis en place l'allongement de la durée de cotisation. Passer de 37 ans et demi à 41 ans fait automatiquement baisser la valeur du trimestre dans le calcul de la pension. A 37,5 ans, le trimestre "vaut" 0,5% de salaire liquidable, à 41 ans, il ne "vaut" plus que 0,4573% soit une baisse de presque 10% en plus de la décote.

**Tous ensemble, nous pouvons faire reculer le gouvernement.  
Ils ont distribué des centaines de milliards aux banques et aux actionnaires, et il n'y aurait pas d'argent pour nos retraites ?**